

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

- 8 OCT. 2018

ID : 056-215601626-20181002-DB20181009B-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
2 octobre 2018

**ZAC DE KERDROUAL – VENTE GARAGE AMELINE POILVEZ**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO ; Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

**Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS**

**Présents : 30  
Pouvoirs : 03**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE**

**n°09b**

**ZAC DE KERDROUAL – VENTE GARAGE AMELINE POILVEZ**

Rapporteur : David Drégoire

Le conseil municipal est informé de la signature prochaine d'un compromis de vente au profit de la SARL AMELINE-POILVEZ actuellement installée 14 rue de Larmor, à Ploemeur sous la condition suspensive pour l'acquéreur du financement et de l'obtention du permis de construire.

L'acquisition concerne le lot 6E de la ZAC de Kerdroual, référencé au cadastre : section DC 352, 354 et 355, d'une surface de 3 516 m<sup>2</sup>.

L'activité principale de l'acquéreur est l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers.

Afin de pouvoir développer son activité, Monsieur Sébastien POILVEZ souhaite transférer son garage au sein de la ZAC de Kerdroual.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2007, le lot 6E, dont la surface est supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> est cédé 36 €. HT/m<sup>2</sup>, hors incidence éventuelle des travaux, des clôtures, haies, talus et totem. Le prix de vente hors taxes ainsi déterminé est soumis à la TVA. Cette dernière est calculée sur la marge équivalente entre le prix de vente payé par l'acquéreur et le prix de l'acquisition initialement supporté par la commune.

Les conditions de cession sont les suivantes :

Prix de vente HT	:	126 576.00 €.
Travaux	:	16 876.80 €.
<b>Prix de vente Hors Taxes</b>	:	<b>143 452.00 €.</b>
Tva sur marge	:	20 969.42 €.
<b>Prix de vente TTC</b>	:	<b>164 422.22 €.</b>

Il est précisé :

- que l'acquéreur a la faculté de substituer toute personne morale qu'il lui plairait, dans laquelle il occupe des fonctions de gérant majoritaire ;
- que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « affaires économiques, emploi, tourisme » du 20 septembre 2018 ;


Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **DONNE** son accord pour la vente du lot n°6E dont le détail figure ci-dessus, les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

***Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)***

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,  
Maire**